

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PROLONGER EN 2024 L'UTILISATION DES TITRES-RESTAURANT POUR DES ACHATS
DE PRODUITS ALIMENTAIRES NON DIRECTEMENT CONSOMMABLES - (N° 1898)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À la fin, substituer à la date :

« 31 décembre 2024 »

la date :

« 31 décembre 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'étendre à une année supplémentaire le dispositif visant à assouplir provisoirement l'utilisation du titre-restaurant.